



## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de Blaye (33390)

L'an deux mille vingt et un le 23 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Blaye étant assemblé en session ordinaire, salle du conseil municipal, après convocation légale en date du 17 mars 2021, sous la présidence de Monsieur Denis BALDES Maire de Blaye.

### Étaient présents :

M. BALDES, Maire.

Mme SARRAUTE, M. BROSSARD, Mme GIROTTI, M. CARREAU, Mme MERCHADOU, M. SABOURAUD, M. SERAFFON, Adjoint, Mme HIMPENS, Mme PAIN-GOJOSSO, M. RIMARK, Mme GRANGEON, M. CASTETS, M. DURANT, Mme DUBOURG, Mme THEUIL, Mme BAYLE, Mme HOLGADO, M. RENAUD, Mme SENTIER, M. MOINET, Mme ZANA, M. GADRAT, Conseillers Municipaux.

### Étaient absents:

Mme LUCKHAUS, M. ELIAS, Mme BAUDERE, M. CARDOSO

Conformément à l'article L - 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GRANGEON est élue secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers votants : 24

Pour : 21

Contre : 1

Abstention : 2

### 39 – MOTION POUR LA DÉFENSE DU SECTEUR ÉNERGÉTIQUE

#### **Le Conseil Municipal délibère à la majorité**

Le 13 janvier 2021 était la date du 76ème anniversaire du dépôt de la loi de Nationalisation de l'électricité et du gaz par la création d'EDF et GDF.

En matière de politique énergétique, ce choix stratégique de la France, au-delà de relever le pays au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, a largement fait ses preuves. Les décisions politiques prises à partir de la fin des années 1990, tant au niveau européen qu'au niveau national, n'ont eu de cesse d'affaiblir d'année en année un système qui permettait de répondre aux besoins des usagers et de la Nation. Le secteur énergétique français a ainsi été poussé dans les mains du marché, avec comme conséquence une logique financière prédominante.

Autres conséquences de cette transformation du secteur :

- Augmentation des tarifs (75% pour le gaz et 40% pour l'électricité),
- Augmentation de la précarité énergétique, plus de 13 millions de personnes aujourd'hui soit plus de 10% des foyers ayant une incidence directe sur les finances des collectivités,
- Dumping social, souffrance au travail, désorganisation des collectifs de travail, suppressions d'emplois et l'externalisation massive d'activités vers la sous-traitance.

Une nouvelle menace pèse aujourd'hui sur EDF : Le projet Hercule. Celui-ci prévoit de scinder EDF en trois entités : une entreprise publique (EDF bleu) pour les centrales nucléaires et le thermique, une autre (EDF vert) cotée en Bourse pour la distribution d'électricité, les énergies renouvelables et le commerce et une troisième (EDF azur) qui contiendrait les barrages hydroélectriques, dont les concessions seraient remises en concurrence, potentiellement sans qu'EDF ne puisse se porter candidat à sa propre succession.

Ce démantèlement entraînerait la reconstitution d'un service public essentiel, tout comme celui de France Télécom en son temps, auquel tous les individus ont le droit : l'accès à l'énergie. Les impératifs du service public (fourniture d'électricité, ou de gaz, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 en tous points du territoire, quels que soient les aléas climatiques) et la péréquation tarifaire, pourraient ne plus être garantis, les prix exploseront comme cela fut le cas pour France Telecom, la SNCF, GDF ou encore les autoroutes, les conditions de travail des salariés seront détériorées. In fine, l'ardoise de ce gâchis pourrait retomber sur nos collectivités, sur nos contribuables comme c'est aujourd'hui le cas pour le déploiement de la fibre.

Pourtant, l'avenir énergétique du pays est intimement lié à celui d'EDF ! Il nous paraît alors indispensable que

son avenir et sa mobilisation au service de ces enjeux majeurs pour la nation, fassent l'objet d'un véritable débat social et démocratique.

Le projet « HERCULE » à EDF s'inscrit malheureusement bien dans une démarche de déstructuration du secteur énergétique. Ils ne constituent pas juste une étape supplémentaire dans le processus libéral, mais bien la concrétisation, l'aboutissement d'une finalité : l'appropriation des richesses par une minorité, au détriment de l'intérêt général.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- soutenir le personnel d'EDF actuellement en conflit avec sa direction sur ce projet.
- demander au Gouvernement :
  - De faire le choix d'un véritable projet de société, par un véritable Service Public de l'Énergie, dont la gouvernance doit inclure les élus de la République, les citoyens et les salariés pour une réponse aux besoins des usagers, pour un développement humain durable, pour un fonctionnement économique du pays pérenne et pour une véritable solidarité énergétique ;
  - D'entendre et de mesurer la mobilisation sociale en renonçant au projet « HERCULE » à EDF ;
  - Demande l'organisation d'un véritable débat public sur l'avenir du secteur énergétique et ses moyens d'investissement au service de la Nation.

**Fait et adopté à la majorité en séance, les jours, mois et an susdits :**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Certifié exécutoire pour avoir été reçu  
à la Sous-Préfecture le 29/03/21  
Identifiant de télétransmission : 033-21330058500014-  
20210323-64466-DE-1-1

Pour le Maire empêché,  
Madame Béatrice SARRAUTE

